

791 CONCEPT

Société à responsabilité limitée au capital de 100 €

11 route de Luthau

38730 DOISSIN

RCS VIENNE 934 637 547

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE
L'APPORT DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'APPORT DE TITRES
DE LA SOCIETE RESOTECH AU BENEFICE DE LA SOCIETE 791
CONCEPT**

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT DANS LE CADRE DE
L'OPERATION D'APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE RESOTECH AU BENEFICE DE LA SOCIETE 791
CONCEPT**

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société 791 CONCEPT en date du 26 septembre 2025, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Julien TRUCHET dans le cadre de la réorganisation des participations détenues par lui-même, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué des diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport majorée, le cas échéant, de la prime d'émission.

La mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées de façon détaillée dans le projet de traité d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Julien TRUCHET s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des participations détenues par lui-même, en perspective des projets de croissance et dans un souci d'organisation du groupe RESOTECH en devenir.

1.2 Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1 Apporteur

L'apporteur de l'apport envisagé est Monsieur Julien TRUCHET, né le 21 avril 1988 à Lyon 3^{ème} (69), de nationalité française, demeurant 11 route du Luthau – 38730 DOISSIN, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.

1.2.2 Société bénéficiaire

La société bénéficiaire de l'apport envisagé est 791 CONCEPT, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 euros, dont le siège social est 11 route du Luthau – 38730 DOISSIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 934 637 547, représentée par Monsieur Julien TRUCHET, en qualité de Gérant et d'associé unique, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes.

1.2.3 Liens entre les parties

Monsieur Julien TRUCHET sera le Gérant et l'associé unique de la société bénéficiaire de l'apport.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport en nature concerne La pleine propriété de 245 actions sur les 500 parts sociales composant le capital de la société RESOTECH, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Parc Ariane 1 – 290 rue Ferdinand Perrier – 69800 Saint-Priest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 800 602 666, représentée par Monsieur Julien TRUCHET en qualité de Président, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes.

La société RESOTECH a pour principale objet de « Coordonner et régir les activités techniques liées au spectacle vivant, à l'audiovisuel ».

Son capital social d'un montant de 5 000 euros est divisé en 500 actions ordinaires de 10 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie, entière souscrites et libérées, et détenues par Monsieur Julien TRUCHET à hauteur de 245 actions et Monsieur Axel PSALTOPOULOS à hauteur de 250 actions et la société 791 CONCEPT à hauteur de 5 actions.

Le Président de la Société est Monsieur Julien TRUCHET et le Directeur Général est Monsieur Axel PSALTOPOULOS.

L'apport est soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

La Société Bénéficiaire étant régulièrement soumise à l'impôt sur les sociétés, l'Apporteur déclare, en ce qui concerne l'imposition des plus-values d'apport, relever du régime fiscal édicté par l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, consistant en un report d'imposition de la plus-value réalisée.

L'apport étant soumis au régime de droit commun des apports en nature, il sera en conséquence enregistré gratuitement en application des dispositions de l'article 810, I du Code général des impôts.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1.3.2 Conditions suspensives

La réalisation de l'apport et de l'émission des Parts Nouvelles interviendra sous les conditions suspensives suivantes :

- la renonciation à se prévaloir de l'exigibilité anticipée des emprunts souscrits par la Société auprès de ses établissements bancaires ;
- l'affirmation par le commissaire aux apports chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des Titres Apportés, dans son rapport, que la valeur des Titres Apportés n'est pas inférieure à la valeur nominale de l'ensemble des Parts Nouvelles émises par le Bénéficiaire en rémunération de l'Apport ;
- l'approbation de l'Apport, de son évaluation et de sa rémunération par l'associé unique du Bénéficiaire dans les conditions légales applicables ;
- l'agrément du Bénéficiaire en qualité de nouvel associé de la Société.

A défaut de réalisation des, (ou de renonciation aux), Conditions Suspensives au 28 novembre 2025 au plus tard, le Traité sera caduc de plein droit sans autre formalité et sans qu'aucune indemnité ne soit due de part ou d'autre.

1.3.3 Rémunération de l'apport

L'apport est évalué à 171 500 euros (cf. 1.4) et la société bénéficiaire nouvellement créée en sans activité réelle, à sa valeur nominale soit 100 euros.

En conséquence, l'apport effectué par Monsieur Julien TRUCHET sera rémunéré par l'attribution à son profit de 171 500 parts sociales ordinaires nouvelles de la société bénéficiaire, d'un montant nominal de 1 euro chacune, entièrement libérées.

La société bénéficiaire portera ainsi son capital à la somme de 171 600 euros.

Les 171 500 parts sociales ordinaires nouvelles émises en rémunération de l'apport porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

Les parts sociales nouvelles seront cessibles à compter de la date de la décision de l'associée unique de la Société Bénéficiaire qui approuvera l'apport réalisé aux termes des présentes.

Les parts sociales de la société 791 CONCEPT devant être émises à la valeur nominale, aucune prime d'apport ne sera créée à l'occasion de la présente opération d'apport.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y pas d'avantages particuliers octroyés dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation des actions apportées résulte de la valorisation de la société RESOTECH réalisée par la société et ses conseils sur la base des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2024 (approche multicritères basée notamment sur la rentabilité historique de la société et l'actif net réévalué).

L'évaluation retenue pour 500 actions, soit 100% de la société RESOTECH, s'élève à 350 000 euros, soit 700 euros par action.

1.4.2 Description de l'apport

Les 245 actions apportées de la société RESOTECH ont été évaluées à leur valeur réelle à 171 500 euros soit une valeur unitaire de 700 euros.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, étant rappelé que ces diligences ne peuvent être assimilées à un audit.

Les principaux travaux réalisés peuvent être résumés ainsi :

- Pour comprendre le contexte de l'opération proposée et pour en analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales, nous nous sommes entretenus avec les différents intervenants à cette opération.
- Nous avons pris connaissance du projet de du traité d'apport et des principaux documents juridiques préparés à l'occasion de l'opération.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

- Nous nous sommes assurés de la pleine propriété et de la libre disponibilité des titres de la société RESOTECH apportés par Monsieur Julien TRUCHET.
- Nous avons obtenu et revu l'approche d'évaluation réalisée.
- Nous nous sommes assurés auprès des différents intervenants à l'opération de l'absence de faits ou d'événements, jusqu'à la date du présent rapport, susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.
- Enfin, nous avons demandé une lettre d'affirmation au dirigeant de la société 791 CONCEPT portant notamment sur les éléments intervenus dans la société jusqu'à la date d'établissement du présent rapport ainsi que sur l'exhaustivité des informations transmises dans le cadre de cette opération.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle des titres RESOTECH en tant que valeur d'apport. Le choix de cette méthode de valorisation n'appelle pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par l'apporteur des actions de la société RESOTECH objet du présent apport.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

L'évaluation des 245 actions apportées résulte de la valorisation de la société RESOTECH réalisée par la société et ses conseils sur la base des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2024 (approche multicritères basée notamment sur la rentabilité historique de la société et l'actif net réévalué).

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes tout d'abord assurés de la cohérence de l'approche d'évaluation retenue et avons vérifié la correcte prise en compte des principaux éléments servant de base aux calculs.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Nos travaux complémentaires menés sur cette approche de valorisation, et basés notamment sur une approche alternative prenant en compte les données prospectives d'activité pour la période 2025-2027 ne remettent pas en cause les évaluations effectuées par les parties.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les calculs effectués dans le cadre du Budget de la société RESOTECH, reposent sur un certain nombre d'hypothèses économiques endogènes et exogènes qui, par nature, restent incertaines.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible d'affecter, à la date de réalisation juridique de l'opération, la valeur des apports réalisés dans le cadre de l'opération d'apport, ce, en regard de notre objectif visant à nous assurer de la non-surévaluation des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 171 500 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur au nominal des parts sociales nouvelles à émettre par la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Caluire-et-Cuire, le 7 octobre 2025

Le commissaire aux apports

LIN AUDIT & CONSEIL



Julien Linares

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367